

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Tombé

AMENDEMENT

N° 75

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 44

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Limitier la fermeture des lieux de culte à deux mois est tout simplement inefficace. Il convient de l'étendre à six mois.